



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E110579

VALABLE JUSQU'AU 28/10/2026

ÉDITÉ LE

09/09/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 06/01/2004

Forme juridique : SARL

Capital : 55 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC SAINT MALO

Siret : 477 515 738 00011

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 0033764-1

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 135143457 W 001

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 135143457 W 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2025

Raison sociale : SARL MAURICE PILARD

ZA DE L ORME  
35730 PLEURTUIT

Téléphone : 02 99 88 82 91

Fax :

Portable : 0630564924

Site Internet : [www.pilard-chauffage-depannage.fr](http://www.pilard-chauffage-depannage.fr)

E-mail : [sarlmauricepilard@orange.fr](mailto:sarlmauricepilard@orange.fr)

Responsabilité légale :

PILARD ANTHONY GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE / PILARD MAURICE  
CO-GÉRANT

Effectif moyen : 7

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	12/04/2023
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup>	27/10/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	27/10/2023

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	12/04/2023
o Chaudière bois	17/12/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT**

**Gérard SÉNIOR**

**SIGNATURE  
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.